

MIRABILIS

Gagner des compétences!

La TVA

pour le créateur d'entreprise

Pas de prérequis nécessaire



Bon à savoir :

- ✓ Centre de formation à taille humaine
- ✓ Formation en ligne
- ✓ 2 visioconférences avec l'enseignant
- ✓ Entrée permanente
- ✓ Formation courte

GARDONS CONTACT

☎ 03.20.19.54.93

✉ contact@mirabilis.info

📍 7 avenue de la Créativité
59650 Villeneuve d'Ascq



Objectifs de la formation

- ✓ Connaître les règles et principes en matière de TVA
- ✓ Savoir établir les déclarations de TVA

La Taxe sur la Valeur Ajoutée:

- *Champ d'application*

- *Territorialité de la TVA*

Le régime de TVA intracommunautaires de biens

Le guichet unique de TVA sur les prestations de services intercommunautaires et les ventes à distance

(« One Stop Shop - Import One Stop Shop »)

Établir la déclaration européenne de services (DES)

Accomplir les formalités déclaratives relatives aux échanges de biens

- *TVA collectée*

Base d'imposition de la TVA

Fait générateur et exigibilité de la TVA

Déclarer sa TVA collectée lorsque l'on est prestataire de services

- *TVA déductible*

- *Obligations et formalités*

Payer la TVA

TVA : obligations déclaratives

L'autoliquidation de la TVA

Les règles de facturation de la TVA

SARL - RCS Lille n° 493 719 272 - Capital 30 000€
Enregistré sous le n° 31 59 06624 59 auprès
du Préfet de région Hauts-de-France
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Tarif : CPF, demandeur d'emploi,
en reconversion professionnelle
14 heures de formation à distance
+ 1 visioconférence avec l'enseignant

420€ net de taxes